

plus des machines spéciales pour la fabrication du sucre de betterave.

L'honorable M. LOUGHEED : Je suggérerais à mon honorable ami de différer l'étude de cet article jusqu'à demain. Il me semble qu'il sera possible d'avoir d'ici là des informations très précieuses.

L'honorable M. POWER : Nous ne pouvons pas amender le bill.

L'honorable M. LOUGHEED : Nous ne pouvons pas amender le bill ; cependant il est désirable que la Chambre soit complètement renseignée. Nous savons qu'il se fabrique sur une grande échelle, au Canada, du fer et de l'acier de construction.

L'honorable M. JONES : Pas sur une grande échelle.

L'honorable M. LOUGHEED : Prétendre que les fabricants canadiens ne peuvent produire assez de fer de construction pour l'installation et l'équipement des fabriques de sucre de betterave au Canada, est un pauvre compliment à leur faire.

L'honorable M. JONES : On ne fabrique pas actuellement au Canada, toutes les espèces de fer et d'acier requis pour la construction de tous les édifices de dimensions considérables. On y fabrique du fer et de l'acier de construction, selon certaines grandeurs et qualités, mais si vous désirez construire une fabrique de dimensions considérables il vous sera impossible de vous procurer tous ses matériaux fabriqués au Canada ; aussi, si le gouvernement désire aider à la construction de ces édifices il est nécessaire que cet article soit dans la loi, ou bien les fabriques de sucre devront payer les droits, puisqu'elles ne peuvent acheter tout le matériel au Canada. Les établissements canadiens pour la fabrication et la production du fer et de l'acier de construction prospèrent, mais il est connu de tous ceux qui en ont fait l'expérience, que le matériel sorti de ces établissements est limité quant à la grandeur et au type. Les poutres et les angles ne sont pas fabriqués selon toutes les dimensions nécessaires aux grandes usines.

L'honorable M. LOUGHEED : La réponse est évidente dans le bill même. Depuis 1897 le gouvernement a permis l'importation en franchise de cette catégorie de fer. Il semble illogique de dire que vous désirez

Hon. M. JONES.

encourager la fabrication de ce produit particulier tant que vous aurez dans les statuts une loi permettant l'importation en franchise du fer et de l'acier de construction.

L'honorable M. SCOTT : Mention n'en est faite dans les statuts que parce que nous ne pouvons trouver d'industriels pour les fabriquer dans ce pays. C'est seulement pour un temps très court, du reste ; cette question sera reprise de nouveau en novembre.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Demanderais-je à l'honorable représentant de Toronto quel caractère spécial peut bien avoir le fer de construction pour un édifice, que ne sauraient avoir le fer et l'acier employés pour les ponts traversant des rivières comme les rivières Niagara et Ottawa, alors que ces charpentes sont fabriquées à la Dominion Bridge Company ? Si je ne me trompe, on fabrique là toute espèce de fer de construction ; car, il y a dix ou douze ans ou même plus longtemps que cela, alors que j'administrerais les affaires du département des Douanes, nous avons eu au département les mêmes difficultés sur cette même question. De fortes amendes furent alors imposées à ceux qui avaient importé telle espèce de fer de structure pour la construction des ponts. Je dois avouer cependant que je ne connais pas assez le caractère du fer et de l'acier de construction requis pour les fabriques de sucre, pour dire s'il y a une différence entre le fer et l'acier requis pour la construction d'un pont. Nous savons que dans plusieurs de ces édifices actuellement en cours de construction, le fer et l'acier employés sont fabriqués au Canada.

L'honorable M. JONES : Je ne discute certainement pas sur les différentes grandeurs que peut produire la Dominion Iron and Bridge Company, mais je serais tout de même surpris si on y laminait tous les matériaux dont elle se sert. Je sais que d'autres grandes compagnies métallurgiques à Montréal et à Toronto, importent de grandes quantités de fer et d'acier de construction pour leurs travaux. Des milliers et des milliers de tonnes sont importées à Toronto, pour le compte de la Toronto Bridge Company, mais il existe une différence matérielle entre l'acier requis pour la construction d'un pont et l'acier employé